L'ANSM soutient la **journée mondiale des donneurs de sang** célébrée aujourd'hui dans le monde entier. La journée mondiale est organisée à tour de rôle dans des pays hôtes, chaque année le 14 juin, sous l'impulsion de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). La **10ème édition est organisée cette année en France**.

Cette journée est l'occasion de promouvoir le don du sang bénévole, anonyme et volontaire. Dans ce cadre, l'ANSM rappelle qu'elle assure des missions de surveillance permettant de sécuriser l'ensemble de la chaîne transfusionnelle.

En France, l'Etablissement Français du Sang (EFS) a collecté, en 2012, plus de trois millions de dons, ce qui a permis de traiter un million de malades.

L'ANSM, dont une des missions principales, est la surveillance des produits sanguins labiles, soutient les initiatives de la journée mondiale des donneurs de sang. Les produits sanguins labiles sont des produits issus du sang d'un donneur, destinés à être transfusés à un patient. Il s'agit notamment du sang total, du plasma et des cellules sanguines.

La liste et les caractéristiques des produits sanguins labiles pouvant être distribués ou délivrés à des fins thérapeutiques sont fixées par décision de l'ANSM après avis de l'EFS ou du Centre de Transfusion Sanguine des Armées (CTSA). L'inscription d'un nouveau produit sanguin labile sur cette liste est possible à l'issue d'une évaluation menée par l'ANSM, notamment sur demande de l'EFS. L'ANSM assure également la surveillance, l'évaluation et la prévention des incidents et des effets indésirables survenant chez des donneurs ou des receveurs de produits sanguins labiles grâce au système d'hémovigilance.

Ce système comporte trois niveaux, le niveau national représenté par l'ANSM et l'Institut de Veille Sanitaire

(InVS)[1], le niveau régional par l'intermédiaire des coordinateurs régionaux d'hémovigilance et le niveau local par l'intermédiaire des correspondants d'hémovigilance des établissements de transfusion ou des établissements de santé.

Chaque niveau possède un rôle spécifique qui favorise une prise en charge efficace et rapide des signalements. En effet, les professionnels de santé

doivent signaler tout effet indésirable ou tout incident dont ils ont connaissance, qu'il concerne le donneur ou le receveur de produits sanguins labiles, auprès des correspondants locaux d'hémovigilance des établissements de santé et de transfusion sanguine.

Les correspondants d'hémovigilance, qui sont des médecins, déclarent ensuite ces incidents/effets indésirables au coordonnateur régional d'hémovigilance, à l'ANSM et à l'EFS par le biais d'un outil informatique de télédéclaration. Cette télédéclaration est un maillon important de l'hémovigilance, car elle permet une remontée rapide des signalements et une interaction immédiate entre les trois niveaux organisationnels.

Les signalements sont ensuite analysés par l'ANSM en lien avec les différents acteurs du système. Si nécessaire, l'ANSM prend les mesures appropriées en vue d'assurer la sécurité de la chaine transfusionnelle. L'ensemble de ce système permet de garantir, tout au long de la chaîne transfusionnelle, la sécurité aussi bien du receveur que du donneur.

[1] Organisation notamment d'une surveillance épidémiologique des donneurs de sang